

## **L'Europe : région du monde ou logique de la mondialité ?**

L'Europe établit des relations ambivalentes avec la mondialisation : d'un côté elle constitue l'acteur principal de la mondialisation en offrant un prototype pour la société-monde et un mécanisme supranational ; de l'autre côté en tant qu'un mode de régionalisation découlant des stratégies des Etats, elle s'éloigne de la logique de la mondialisation. L'exposé que nous ont présenté Chen Jing et Li Ling s'interroge plutôt sur cette première dimension ainsi sur l'existence d'une société européenne cohérente et d'une entité politique forte au niveau international qui sont conformes à la logique de la mondialité.

Les intervenantes débutent leur exposé en expliquant qu'il existe une Europe des villes qui remonte au 12<sup>e</sup> siècle et qui se fonde sur « le réseau hanséatique » avant l'Europe des Etats. Tout au long des siècles, parallèlement au capitalisme se développe une centralité de la ville qui comprend trois niveaux d'extension selon Jacques Lévy : la Dorsale, le Coeur européen et le Centre européen. A cette centralité correspondent trois échelles de métropolisation : métropole comme Madrid, mégapole comme la mégapole suisse, enfin gigapole, l'Europe dans quelque mesure.

Chen Jing et Li Ling énumèrent les caractéristiques communes des sociétés européennes au-delà de leurs diversités et les trois niveaux de réseau d'échange-individuel, professionnel et économique- qui accélèrent l'europanisation de ces sociétés. A cela s'ajoute la volonté de l'Union Européenne de promouvoir un modèle de société et une identité européenne qui se fondent sur un ensemble des valeurs comme le respect des droits de l'homme, la solidarité sociale, la liberté d'entreprendre etc.

Les intervenantes exposent ensuite les caractéristiques qui font de l'UE un acteur sur la scène internationale. Par sa taille, sa population et sa puissance économique elle est un acteur majeur qui a un poids politique important dans les décisions internationales. Ce rôle confère à l'Union d'avoir une responsabilité dans les problèmes que rencontre la

communauté internationale notamment en matière d'actions diplomatiques, d'aide au développement etc.

Par la suite, les intervenantes soulignent les incohérences au sein de l'Europe qui freinent sa construction. D'abord elle se heurte à la résistance des Etats-nation qui constituent encore les seuls cadres crédibles et qui empêchent les institutions de l'Union à passer à une échelle politique supérieure. Ensuite, sur le plan économique la concurrence entre les pays membres continue et les inégalités de développement demeurent fortes. Enfin, les identités nationales qui se sont formées au cours des affrontements des Etats partenaires entre eux, constituent une entrave à l'identité européenne.

Enfin, la puissance de l'Union Européenne en tant qu'un acteur international est nuancée. Le traité de Maastricht a institué plusieurs avancés dans le domaine politique mais la dimension politique de l'UE ne correspond pas encore à son poids économique. Le fait que l'UE n'a pas la personnalité juridique internationale l'empêche aussi d'être un acteur efficace. Les intervenantes concluent en qualifiant l'UE incapable de discuter son avenir et en soulignant la nécessité de réformer ses institutions.

Le débat qui a suivi cet exposé était orienté à interroger la nature des rapports qu'entretient l'Europe avec la mondialisation. Une première discussion portait sur la volonté de l'UE de se faire reconnaître comme un Super Etat à l'échelle mondiale. En réponse à cette question les étudiants ont plutôt souligné ses incapacités militaire et politique. Une autre intervention a souligné que l'UE est une forme de coopération dont le moteur est la coopération économique et qu'elle ne cherche pas à devenir un Etat.

Une deuxième question soulevée était à savoir si l'intégration européenne en tant qu'un mode de régionalisation qui *revitalise* le rôle des Etats peut être vue comme un instrument de résistance contre la mondialisation. Les réponses ont souligné que l'identité nationale est encore forte au sein de l'Union et que l'Etat- Nation est encore le seul cadre crédible. Un autre intervenant a évoqué qu'on ne cherche pas « une nation européenne » mais une fédération européenne.

Ensuite, à la question sur les « frontières culturelles », le maître de conférence a répondu en nous rappelant que la notion de la frontière évolue pour l'UE. Alors qu'en 1994, elle fait une définition tautologique en qualifiant comme « européen » seul les Etats qui se trouvent sur le continent européen et qui ont des valeurs européennes, une autre

définition plus récente attribue cet adjectif à des Etats qui respectent ces valeurs. Cette question a donné lieu à une discussion sur l'adhésion de la Turquie dans l'UE. Elle renvoyait en effet au conflit entre l'approche culturaliste et l'approche politique au sein de l'Union. Une partie des étudiants a souligné qu'en Turquie le non-respect des droits de l'homme, la démocratisation etc. posent des problèmes plus sérieux que sa différence culturelle pour son adhésion. D'autres interventions ont rappelé l'existence de ces mêmes problèmes au sein de l'Union et ont mis accent sur les efforts que la Turquie fait pour se démocratiser.

Le débat s'est terminé sur la discussion sur le traité constitutionnel qui a suscité des opinions opposées. Selon un intervenant les Etats européens n'ont accepté au début que la coopération économique mais par la suite on leur a imposé par le haut l'intégration politique ainsi que le traité constitutionnel sans les débattre et sans prendre l'accord des peuples. Par contre, le maître de conférence a évoqué la possibilité des Etats de présenter, de soumettre au peuple.